

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016**

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST- Mme TROUILLET - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - Mme BRASSART - M. JUEN - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme CLOOTS - M. GENSE - M. REAU - Mme HERLEM - M. APARICIO – M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme GAUTRON pouvoir à Mme TROUILLET - Mme AGOSTINHO ONOFRE pouvoir à Mme HAZEBROUCK - M. RAVAUD pouvoir à M. GENSE M. PYCK pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir à M. REBEYROLLE

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Votants : 29

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 19 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS, M. GENSE(+1) Mme HERLEM - M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décisions du Maire

Décision 2015-072 du 3 décembre 2015 : Don en chèque - Société VERT LIMOUSIN

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 1 000 euros effectué par la Société VERT LIMOUSIN.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-073 du 8 décembre 2015 : Don en chèque - Société Védiaud Publicité

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 350 euros effectué par la Société VEDIAUD Publicité.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-074 du 9 décembre 2015 : Don en chèque - Société MTO Eclairage public

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 400 euros effectué par la Société MTO ECLAIRAGE PUBLIC.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-075 du 11 décembre 2015: Patinoire : Fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer le droit d'accès à la patinoire à 2 euros TTC pour ½ heure d'occupation,

ARTICLE 2 :

Les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget de la collectivité,

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef du Service jeunesse et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Décision 2015-076 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association UMOB Ski dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 UMOB SKI sise 29 rue de Paris 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du dimanche 20 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Enonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-077 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association UMOB Football dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 UMOB FOOTBALL sise 29, rue de Paris 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du samedi 02 janvier 2016 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Enonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-078 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association UMOB Tennis de Table dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 UMOB TENNIS DE TABLE sise 29 rue de Paris 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du samedi 26 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-079 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association Beaumont Aviron dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 BEAUMONT AVIRON sise ZA Saint Roch, rue de la cimenterie 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du 23 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-080 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association AC Nord 95 dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 AC NORD 95 sise 29, rue de paris 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du 24 décembre 2015 et du 31 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-081 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association UMOB Basket dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 UMOB Basket sise 29, rue de paris 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du 27 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-082 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association Loups de Beaumont-sur-Oise - Timberwolves dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 LOUPS DE BEAUMONT SUR OISE (TIMBERWOLVES) sise 54 rue du Docteur Jacques Touati 95340 Persan.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du mercredi 30 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-083 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association Artist'En Liberté dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 ARTIST'EN LIBERTE sise Maison du Patrimoine Rue Basse de la Vallée 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du lundi 21 décembre 2015 et lundi 28 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-084 du 18 décembre 2015 : Convention de partenariat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association Secours Populaire dans le cadre de la mise en place d'animations de Noël du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'Association loi de 1901 SECOURS POPULAIRE sise 13 rue Chantepie Mancier 95290 L'Isle Adam.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du mardi 22 décembre 2015 et mardi 29 décembre 2015 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente décision au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-085 du 31 décembre 2015 : Signature d'un avenant de prolongation concernant la mise à disposition de locaux pour l'activité d'escrime

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

- de signer l'avenant N°03 relatif à la prolongation de la convention de mise à disposition de locaux par le GHCP0 sur le site des Oliviers pour l'activité d'escrime, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2016.

Article 2 :

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-001 du 5 janvier 2016 : Cession de véhicule en vue de sa destruction

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De céder le véhicule immatriculé 731 BPH 95 en vue de sa destruction à la société METAL INOX – 1, Chemin du Pavé – 95340 BERNES-SUR-OISE.

ARTICLE 2 :

De signer le certificat de cession du véhicule.

ARTICLE 3 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-002 du 5 janvier 2016 : Redevances d'occupation du domaine public

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE**ARTICLE 1 :**

De fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public, à compter du 1er janvier 2016, comme suit :

DESIGNATION DU MODE D'OCCUPATION	Tarif en € TTC
	<i>Tarif non cumulatif</i>
Echafaudage	0,50 € / ml / jour
Emprise de chantier sur trottoir	0,40 € / ml / jour
Grue à tour survolant le DP	2,5 / unité / jour
Benne à gravats, grues mobiles, nacelle élévatrice	60 € / unité / jour
Camion de déménagement	15 € / unité / jour
Occupation d'une place de stationnement	10 € / jour / place
Tournage de film, droit à l'image	500 € / jour
Tournage de film, droit de voirie	100 € / jour / rue
Création ou modification de bateau (par fraction de 5m)	Exonération pour les particuliers

Chevalets sur trottoirs, support de pré-enseigne, (présentoir de pub, porte-menu, bannière, distributeur de glaces, boissons, doc pub...)	50 € / an / unité
Etalages sur trottoirs (parasol, portants, tables tréteaux)... Hors brocante et marché	5 € / m² / jour
Terrasse air libre (table, chaise, mange-debout...)	60 € / m² / an
Dispositif de séparation pour terrasse air libre	30 € / ml / an
Terrasse air libre saisonnière	8 € / mois / m²
Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale et commerce ambulant	20 € / jour / unité
Chapiteaux, tentes, estrades, chalets en bois et divers de vente et d'exposition, bureau de vente de promotion immobilière (inf. à 16m ²)	40 € / m² / mois 2 € / m² sup
Manège enfantin et théâtre de plein air	10 € / jour
Evénements culturels, sportifs associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire)	Exonération
Occupation du sol de la voie publique : (sable, matériaux de construction etc...autres que les bennes) et occupation maxi : 48 h. Forfait : 5m ²	15 € / jour / 5m²
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	70 € par jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	200 € / jours après mise en demeure de retrait
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément du tarif d'occupation du domaine public)	50 € / jour après mise en demeure de régularisation

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la ville de Beaumont sur Oise et dont l'ampliation sera faite auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Décision 2016-003 du 11 janvier 2016 : Passation de marché d'acheminement et de fourniture d'électricité

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

de signer le marché à procédure adaptée relatif l'acheminement et la fourniture d'électricité et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société Électricité de France (EDF) – Direction Collectivités, Territoires et Solidarité Île-de-France - Tour Cèdre – 7, allée de l'Arche – 92099 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour une durée de 2 ans.

ARTICLE 2 :

que les prix unitaires du marché sont fixés comme suit ;

Nom	Adresse	PART ENERGIE					PART ACHEMINEMENT
		Part fixe € HT/mois	Part consommation en € HT/MWh				coût unitaire € HT/MWh
			HPH	HCH	HPE	HCE	
GS JEAN ZAY	20, rue Jean ZAY 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	58,57
GS LA FONTAINE BLEUE	rue du Murget 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	57,01
GS LOUIS ROUSSEL	Place Guy MOQUET 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	56,47
GS PAULINE KERGOMARD	4, rue Canu 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	75,30
HOTEL DE VILLE	29, rue de Paris 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	46,25
ESPACE MUNICIPAL	12, rue Henri PASDELOUP 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	51,33
COMPLEXE SPORTIF	61, rue Voltaire 95260 Beaumont Sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	56,47
SALLE DES FETES LEO LAGRANGE	7, rue Léon GODIN 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	56,33
MAISON DES ASSOCIATIONS JACQUES LARIDAN	1, rue DUQUESNEL 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	86,76
LE PALACE	6, avenue Anatole FRANCE 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	64,35
ATELIERS MUNICIPAL	Chemin du vieux pont 95260 Beaumont sur Oise	15,08	54,47	40,04	42,73	31,25	49,89

Le montant annuel du marché est estimé à 65 548,87 € HT basé sur les quantités consommées sur la période d'octobre 2014 à septembre 2015.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-004 du 26 janvier 2016 : Vente de billets de spectacle dans le cadre du spectacle de François-Xavier Demaison le 9 avril 2016 : contrat de cession avec la Société "JMD PRODUCTION" et tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de cession avec la Société « JMD PRODUCTION » pour le spectacle intitulé « *François-Xavier DEMAISON TOUT NOUVEAU SPECTACLE* » qui aura lieu le samedi 9 avril 2016 à 20 heures 45 à la salle Léo Lagrange.

ARTICLE 2 :

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

- 22 € par personne en plein tarif,
- 17 € par personne pour les Comités d'Entreprise constituant un groupe de dix personnes minimum,
- 15 € par personne en tarif réduit applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif,
- 15 € par personne en tarif famille nombreuse sur présentation d'un justificatif (carte famille nombreuse).

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-005 du 26 janvier 2016 : Vente de billets de spectacle dans le cadre du spectacle de François-Xavier Demaison du 9 avril 2016 : ordre d'édition de billetterie informatique au profit de la société FRANCEBILLET

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

En tant que Fournisseur, de donner mandat au Distributeur FRANCEBILLET qui l'accepte, de distribuer et vendre en son nom et pour son compte la billetterie du spectacle de François-Xavier DEMAISON que la commune programme, diffuse et gère.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-006 du 27 janvier 2016 : Location de la Salle Léo Lagrange : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De rapporter la décision n°2015-034 du 28 mai 2015 fixant les tarifs de location de la Salle Léo Lagrange.

ARTICLE 2 :

De fixer les tarifs de location comme suit à compter du 1^{er} février 2016 :

TARIFS DE LOCATION

SALLE	EXTÉRIEURS		BEAUMONTOIS		ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES	
	Forfait Week-end	1 jour en semaine	Forfait Week-end	1 jour en semaine	Forfait Week-end	1 jour en semaine
Grande salle avec gradins + Hall + Bar + Loges	3 000 €	2 100 €	2 250 €	1 575 €	1 500 €	1 050 €
Grande salle sans gradins + Hall + Bar + Loges	2 200 €	1 540 €	1 650 €	1 155 €	1 100 €	770 €
Rotonde	400 €		300 €		200 €	
Hall + Bar inclus	500 €		375 €		250 €	
Cuisine	300 €		225 €		150 €	
Equipement Régie son et lumière	2 000 €		1 500 €		1 000 €	
Equipement écran, vidéoprojecteur, micros, son	1 000 €		750 €		500 €	
Technicien/heure	30 €/heure et 60 €/heure après 22h		30 €/heure et 60 €/heure après 22h		30 €/heure et 60 €/heure après 22h	
Agent SSIAP*	30 €/heure		30 €/heure		30 €/heure	
Ménage	20,80 €/heure		20,80 €/heure		20,80 €/heure	
CAUTION	3 000 €		3 000 €		3 000 €	

* SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

ARTICLE 3 :

Que les associations loi 1901 ayant leur siège social sur le territoire de la commune de Beaumont sur Oise bénéficieront d'une location gratuite une fois par an.

Qu'elles pourront également bénéficier de la gratuité des frais de location, à condition d'en faire expressément la demande motivée et par écrit, pour toute autre demande **au regard de l'intérêt général de la manifestation qu'elles souhaitent organiser.**

Que la caution sera exigée dans tous les cas.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2016-001 FINANCES – BUDGET 2015 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal,

Prend acte de la tenue du débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2016 de la commune de Beaumont-sur-Oise.

2016-002 FINANCES : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS, M. GENSE(+1) Mme HERLEM - M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décide :

Article 1er :

D'autoriser Madame le Maire /ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette retracées ci-après :

Chapitre 20 : *Crédits ouverts en 2015 : 116 644 €*
- 2051 (Concessions et droits similaires) : 10 000 €

Chapitre 21 : *Crédits ouverts en 2015 : 1 822 244 €*
- 2135 (Installations générales) : 20 800 €
- 2182 (Matériel de transport) : 18 000 €
- 2183 (Matériel informatique) : 15 000 €

Chapitre 23 : *Crédits ouverts en 2015 : 2 720 643 €*
- 2313 (Constructions en cours) : 256 010 €
- 2315 (Installations, matériels et outillages techniques) : 263 000 €

Soit un total de 582 810 euros.

Article 2 :

De s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2016 de la commune

2016-003 FINANCES - ASSOCIATIONS : AVANCES SUR SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 2 abstentions (M. GENSE(+1 pouvoir),

Décide :

Article 1er :

D'adopter la demande d'avance de 6 000 euros sur la subvention annuelle 2016 attendue au bénéfice du Comité d'œuvres Sociales

Article 2 :

D'adopter la demande d'avance de 49 000 euros pour l'association Le Phare conformément à la convention signée par les deux parties.

Article 3 :

De dire que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2016.

2016-004 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT TRI OR

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOOTS, M. GENSE(+1)),

Décide :

Article unique :

D'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts du syndicat TRI-OR.

2016-005 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE 2016 A MONSIEUR LE DEPUTE PHILIPPE HOUILLON POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE BLEUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2016 à Monsieur le Député Philippe HOUILLON pour les travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire La Fontaine Bleue.

Article 3 :

De dire les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

2016-006 AFFAIRES SCOLAIRES - BOURSE COMMUNALE ANNEE 2015/2016 : MONTANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De soutenir le dispositif mis en œuvre par le Conseil départemental.

Article 2 :

D'accorder au titre de l'année scolaire 2015/2016 une bourse communale de 60 € pour le taux 2 et 90 € pour le taux 3 par élève. Cette aide est destinée aux publics collégiens et apprentis domiciliés à Beaumont-sur-Oise et remplissant les conditions pour bénéficier d'une bourse départementale d'étude.

Article 2 :

D'imputer la dépense au budget – VILLE, compte 6714 – bourses et prix.

2016-007 CULTURE- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJET 2016 PORTANT « AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer auprès du Conseil départemental l'appel à projet correspondant à la mise en place d'animations autour du jeu vidéo à la bibliothèque.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 700,25 € auprès du Conseil départemental.

Article 3 :

De dire que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Février 2016			
13	9h – 18h	Championnat d'escalade	Gymnase Henri Michel
17 au 19	10h – 17h	Semaine citoyenne en partenariat avec le Collège	Mairie Collège Jacques Monod Gymnase Henri Michel
27	10 h 30	« Café - philo »	Bibliothèque municipale
Mars 2016			
du 5/03 au 30/04		Exposition sur la « calligraphie »	Maison du patrimoine
12	9h30 - 23h	Compétition nationale de danse sportive : Tango Noir	Salle Léo Lagrange
15	19 h	Réunion publique sur le PLU : Définition et étapes de réalisation diagnostic, enjeux et orientations du PADD	Salle Léo Lagrange

19	8h	Bourse aux vêtements printemps/été	Salle Léo Lagrange
19	21 h	Concert musique de Louisiane	Bibliothèque municipale
20	7 h	Randonnée « La Beaumontoise »	Départ de la Salle Léo Lagrange
30		Atelier nutrition dans le cadre du Contrat Local de Santé	Salle Léo Lagrange
Avril 2016			
2	9h-17h	Exposition vente d'objets : Les mains agiles	Salle Léo Lagrange
2 et 3	9h – 17h	Exposition « Patchwork » : Centre d'Education Populaire	Salle Léo Lagrange
9	20 h 45	Spectacle François-Xavier DEMAISON	Salle Léo Lagrange
9	21 h	Soirée « Meurtres »	Bibliothèque municipale

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

Jeudi 31 mars 2016

Jeudi 14 avril 2016 : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Jeudi 26 mai 2016

Jeudi 30 juin 2016

Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 22 février 2016 à Beaumont-sur-Oise

Lundi 21 mars 2016 à Persan

Lundi 25 avril 2016 à Beaumont-sur-Oise

Lundi 23 mai 2016 à Persan

Lundi 27 juin 2016 à Beaumont-sur-Oise

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 0 heures 15 minutes.



Nathalie Groux
Le Maire,
Nathalie GROUX